
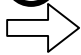


BULLETIN D'INFORMATION

Bulletin n° 02-2004 - Niveau : 

Rappel sur la nouvelle jauge à huile des moteurs 912 et 912 S

Rappel des symboles :

	DANGER	Identifie une instruction qui, si elle n'est pas respectée, peut occasionner des dommages ayant des conséquences qui peuvent être mortelles.
	ATTENTION	Identifie une instruction importante qui, non suivie, peut occasionner de très sérieux dommages
=>	INFORMATION	Identifie une information importante

Concerne : tous les moteurs Rotax 912 et 912 S

Problème : nous avons constaté sur un moteur 912S de 2002 que sa jauge à huile était un ancien modèle. De plus, cette jauge ne comportait aucune marque indiquant les nouvelles hauteurs de niveaux d'huile mini et maxi demandées par Rotax

Cause : le bulletin d'information Rotax SB-912-040UL, les nombreuses parutions dans les revues spécialisées, ainsi qu'un courrier de DTA en 2003 n'ont pas été suivis par le propriétaire de cet appareil.

Solution : appliquer ce bulletin d'information en remontant le niveau d'huile de la nourrice.
Le niveau mini est remonté de 40 mm et le niveau maxi de 20 mm, soit un intervalle entre mini et maxi passant de 50 à 30 mm (CF schéma joint).
L'ancienne jauge sera soit remplacée par une jauge du nouveau modèle, soit modifiée.
Des repères, petits traits de scie, marques de lime, etc ..., indiqueront les limites du nouveau volume d'huile.

Rappel : 1° - Huile recommandée : huile de marque reconnue pour moto avec additifs pour boîte de vitesse, portant la norme API classe « SF » ou « SG » ou plus.
Exemple : marque YACCO type MVX 500 4 tps 10W40 semi-synthèse
2° - Le Cdt de bord est responsable de l'état de navigabilité de son aéronef.